

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :

04 avril 2023

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

Etaient Présents : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M^{me} DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M^{me} MORELLE V.– NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} BRENDLER L. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} LEROY R. – M^{me} BONNET M.

Formant la majorité des membres en exercices.

Etaient Absents : M^{me} SOURDEAU A.– M. DUQUESNOY A.

Procurations : M^{me} SOURDEAU A. pour M. DECEUNINCK R.

Secrétaire de séance : M^{me} RUELLE N.

OBJET : ALSH 2023 – Fixation de la rémunération des intervenants

En vue de l'ouverture du centre de loisirs qui se déroulera du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023, il est nécessaire de recruter, par contrat, un directeur et plusieurs animateurs (4 animateurs diplômés, 3 animateurs stagiaires et 2 bénévoles) mais aussi de fixer leurs rémunérations. M. le Maire invite les élus à se prononcer après avoir étudié les propositions détaillées dans le tableau ci-dessous :

Salariés	Statuts	Rémunérations 2022
Directeur	Animateur territorial principal de 1 ^{ère} classe à temps complet 1 ^{er} échelon, indice brut 446, indice majoré 392	1901.21 € brut (4,85003 x 392)
Animateur	Animateur, 19/30 ^e 1 ^{er} échelon, indice brut 389, indice majoré 356	1093.52 € brut (4,85003 x 356 x 19/30)

Les élus sont invités à se prononcer.



Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

- Recruter, par contrat, un directeur et plusieurs animateurs pour assurer le bon fonctionnement de l'ALSH 2023, les crédits budgétaires en résultant étant inscrits au budget.
- Fixer les rémunérations du personnel telles que proposées par M. le Maire.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 14 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 13 avril 2023.

Le Maire,
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,
Nathalie RUELLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le
Et de la publication le **20 AVR. 2023**

20 AVR. 2023

